Conseiller et suggérer : should et could

Fiche méthode

(Anglais 5e · Should et could : conseiller, suggérer, demander poliment (A2))

La démarche pour choisir et construire le bon modal

1. Je repère le sens. Savoir faire → *can* (passé : *could*) ; avoir le droit → *Can I / Could I / May I… ?* ; obligatoire → *must* ; interdit → *mustn't* ; conseillé → *should*, déconseillé → *shouldn't* ; une idée → *could* ; un service → *Could you… ?*

2. Je construis. Sujet + modal + base verbale. Négation : *shouldn't, couldn't.* Question : modal + sujet + base verbale ? Réponse courte : *Yes, you should. / No, I couldn't.*

3. Je vérifie. Pas de *-s* au modal, pas de *to* après, pas de *do / does / did* ; à *Could I… ?*, je réponds avec *can.*

Le réflexe — sens → modal ; sujet + modal + base verbale ; question : modal + sujet + base verbale ?

Cas 1 · Rappels : can, must, mustn't

Réflexe — savoir faire, avoir le droit → can ; obligatoire → must ; interdit → mustn't.

Exemple 1. Traduire : « Ma tante sait faire du surf, mais elle ne sait pas plonger. »

Capacité, puis incapacité ; même forme pour *she.*

My aunt can surf, but she can't dive.

Exemple 2. Compléter : « Visitors ___ walk on the frozen lake. » (c'est interdit)

Interdiction → *mustn't* + base verbale.

Visitors **mustn't** walk on the frozen lake.

Attention — « My aunt cans », « Does she can…? », « must to » sont faux.

Cas 2 · Conseiller avec should, shouldn't

Réflexe — problème → You should + base verbale ; mauvaise idée → You shouldn't ; demander : Should I…?

Exemple 1. Ton ami tousse : conseille-lui de boire du thé au miel.

Un conseil : *should* + base verbale.

You should drink tea with honey.

Exemple 2. Demander : « Est-ce que je devrais m'excuser ? », puis répondre (oui).

Inversion, sans *do* ; on répond avec *should.*

Should I apologise? — Yes, you should.

Attention — « You should to… », « He shoulds », « Do I should…? » sont faux ; should conseille, must oblige.

Cas 3 · Le passé de can : could, couldn't

Réflexe — marqueur du passé + savoir faire → could / couldn't + base verbale.

Exemple 1. Traduire : « Quand mon père était petit, il savait faire des tours de magie. »

Capacité passée : *could*, même forme pour *he.*

When my dad was little, he could do magic tricks.

Exemple 2. Poser la question et répondre (oui) : « you / use chopsticks / at five »

Could devant le sujet, réponse courte avec *could*.
Could you use chopsticks at five? — Yes, I could.

Attention — « Did you could. . .? », « she couldn't swam » sont faux ; une réussite précise : was able to.

Cas 4 · Suggérer et demander poliment

Réflexe — une idée → We could ; pour moi → Could I / May I ; pour l'autre → Could you ; réponse avec can.

Exemple 1. Proposer d'aller au marché de Noël samedi.

Une idée, sans l'imposer : *We could* + base verbale.
We could go to the Christmas market on Saturday.

Exemple 2. Demander très poliment à la bibliothécaire si tu peux emprunter trois livres.

Permission, soutenu : *May I* (ou *Could I*).
May I borrow three books, please? — *Yes, of course.*

Attention — « Yes, you could » → Yes, you can ; « May you. . .? » → Could you. . .?

Cas 5 · Choisir le bon modal

Réflexe — tu dois → must ; tu devrais → should ; je pouvais / on pourrait → could ; je peux ? → Can I / Could I.

Exemple 1. Compléter : « You ___ show your pass: it's the rule. You ___ try the lemon tart: it's delicious. »

Une règle → obligation ; un dessert délicieux → un conseil.
You **must** show your pass. You **should** try the lemon tart.

Exemple 2. Traduire : « Tu pourrais m'aider à porter ce carton ? »

Un service demandé poliment : *Could you* + base verbale.
Could you help me carry this box?

Attention — « tu dois » (obligation) ≠ « tu devrais » (conseil) : must ≠ should.

Les pièges

- « She shoulds go » : *She should go.*
- « You should to rest » : *You should rest.*
- « Do I should. . .? » : *Should I... ?*
- « Did you could. . .? » : *Could you... ?*
- « — Could I. . .? — Yes, you could. » : *Yes, you can.*
- « May you help me? » : *Could you help me?*

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).